

Club de l'Oiseau Lyre  
18 rue Gaston Leroy  
59310 ORCHIES

Chers adhérents,

Conformément à l'article 21 des statuts, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association l'oiseau lyre, qui se **tiendra le vendredi 7 novembre à 20h30 à la salle Marypomme**, 18 rue Gaston Leroy à Orchies.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- modification des statuts
- ajout d'un article relatif à la rémunération des dirigeants
- vote sur la rémunération du dirigeant

Nous vous rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous rappelons également que, en application de l'article 21 des statuts, les résolutions proposées sont adoptées à la majorité des deux tiers des sociétaires présents.

Nous vous rappelons enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts.

Le Conseil d'Administration